

LA MAISON DE SANTÉ DE VANVES :
SES FONDATEURS, SES PENSIONNAIRES, SON HISTOIRE

1822-1932

NOUVELLES SOURCES

par

Jean-Marie Mouthon

Docteur en médecine

Diplômé de l'École pratique des hautes études

Châtillon

Mai 2014

Table des matières

1822-1872, sous la direction des fondateurs, les Drs Félix Voisin et Jean-Pierre Falret.....	3
1845, contrat de Société entre Jean-Pierre Falret et Félix Voisin.....	3
1863, règlement pour le fonctionnement de la Maison de santé de Vanves.....	5
1872-1889, le Dr Jules Falret et son associé le Dr Jules Cotard.....	6
1889-1902, collaboration des Drs Jules Falret et Léon-François Arnaud.....	7
1895, pouvoirs de gestion et d'administration délégués par Jules Falret à Léon François Arnaud....	7
1898, tableau synoptique manuscrit des menus établis pour une semaine.....	8
1903-1927, sous la direction du Dr François Arnaud.....	9
1927-1932, dernières années de la Maison de santé Falret. Drs Vignaud et Leclercq.....	14
Conclusions.....	16
Annexe : description de la Maison de Vanves par James Rousseau (1834).....	21
Catalogue des documents.....	22

Index des illustrations

Illustration 1: contrat de société Falret - Voisin, 1845 (collection du Docteur Henri Grivois).....	4
Illustration 2: Dr Léon Émile François Arnaud (collection du Docteur Henri Grivois).....	9
Illustration 3: Maison de santé : île et statue de Pinel. - Une allée du parc (collection du Docteur Henri Grivois).....	12
Illustration 4: Maison de santé : kiosque et pavillon de bains. - Allée des tilleuls (collection du Docteur Henri Grivois).....	13
Illustration 5: inventaire de 1903 (collection du Docteur Henri Grivois).....	17
Illustration 6: inventaire de 1903 (collection du Docteur Henri Grivois).....	18
Illustration 7: tombe de Félix Voisin, à Vanves.....	20

La mise en ligne du texte initial¹ en 2013 à la Bibliothèque interuniversitaire de santé (BIU Santé) a permis d'atteindre le Docteur Henri Grivois, neuropsychiatre, ancien chef de service à l'Hôtel-Dieu de Paris et petit-fils du Docteur Léon-François Arnaud, aliéniste et troisième médecin-directeur de l'établissement de 1903 à 1927, année de son décès à Vanves. Dépositaire de plusieurs documents d'archives en rapport avec la Maison de santé que dirigea son grand-père, le Dr Grivois a permis ainsi d'accéder à de nombreux actes notariés, bilans comptables, lettres, manuscrits pour la plupart, s'échelonnant de 1842 à 1933. L'ensemble avait été heureusement colligé par sa mère, une des filles du Dr. Arnaud, qui avait précisé en 1949, que « *c'était intéressant à conserver, du moins quelque temps, pour mes enfants et petits enfants* ». L'histoire de la *Maison de santé de Vanves* ne pouvait qu'en bénéficier. Nos vifs remerciements vont à notre confrère, le Dr Henri Grivois, qui a bien voulu mettre l'ensemble à notre disposition, afin de mieux connaître l'établissement et son fonctionnement.

1822-1872, sous la direction des fondateurs, les Drs Félix Voisin et Jean-Pierre Falret

Une longue lettre manuscrite, datée du *11 janvier 1843* et accompagnée d'un *Etat comparatif du budget de dépense de la Maison de santé de Vanves (année 1842, messieurs Voisin et Falret)*, sans signature et sans en-tête, a été rédigée et adressée aux deux médecins-directeurs par l'homme de loi, qui surveillait les comptes. Un écart important était apparu entre « *la dépense approximative prévue et la dépense réelle par mois* » durant l'année écoulée. La somme de 13.637 F correspondait au trop dépensé. D'où l'avertissement énoncé : « *je demande à messieurs Voisin et Falret de réduire leurs dépenses, et j'engage Mr Mottet (l'économiste probablement) à rentrer dans les prévisions du budget...Il faut donc que ce surcroît disparaisse et que chacun s'efforce à réduire les dépenses...S'il en était autrement, je serais obligé quoiqu'à regret, d'abandonner la surveillance de l'établissement, la direction financière et de mettre à couvert la responsabilité qui pèse sur moi...sans mettre en doute la probité de messieurs Voisin et Falret...* ». Ce déficit était d'autant plus inquiétant que les recettes avaient légèrement baissé. La dépense globale réelle par an était de 133.637 F. Cette lettre, la seule du genre dans l'ensemble des documents conservés, témoignait de la rigueur comptable et de la surveillance exercée, mais aussi des difficultés d'équilibre budgétaire.

1845, contrat de Société entre Jean-Pierre Falret et Félix Voisin

Le *19 octobre 1845*, un contrat de *Société entre Jean-Pierre Falret et Félix Voisin* a été établi, prévu jusqu'à la mort du second : sa lecture a permis de retrouver l'historique de leur association créée le *17 septembre 1825*, Félix Voisin ayant été le premier acquéreur le *25 juin 1822*, avec son épouse Madame Catherine Flore Mabile, pour la somme de 128.000 F. Les *différents immeubles et pièces de terre* sont énumérés, avant la rédaction de 17 articles.

Les biens mis en société par l'acte du 17 septembre 1825 font l'objet de *l'article 1^{er}*. La moitié indivise avait été vendue par F. Voisin à J-P Falret le 17 septembre 1825, moyennant un prix de 64.000 F. *Les articles 2 & 3* expliquent les acquisitions nouvelles faites par la société, tant sur Vanves, rue du Bois (actuelle rue Falret) en février 1833 et septembre 1839, que sur Issy (jardin marais) en juillet 1837.

L'administration de la Maison de santé est détaillée à l'article 5 : « *un lieu de réception et consultation dans une maison de Paris pour le public, ainsi que cela a existé jusqu'à ce jour, dans lequel MM. Voisin et Falret donneront les consultations et recevront alternativement les parents des malades* ». Les deux associés se réservent le droit de s'absenter chacun deux mois de l'année : une

1 *La maison de santé de Vanves : ses fondateurs, ses pensionnaires, son histoire (1822-1932)*.
http://www.biusante.parisdescartes.fr/histmed/asclepiades/pdf/mouthon_2013.pdf

portés audit Etat ~~ont été~~ empruntés au nom de l'un ou
 associés sous la concert et la signature de l'autre, ~~mais~~
 attendu que la société a profité de la totalité des dits emprunts,
 il en résulte qu'ils doivent être considérés comme un passif
 social sans distinction des sommes empruntées par l'un ou
 l'autre des associés, d'avec celles empruntées par les deux
 associés conjointement, attendu que la société a réellement profité de la
 totalité des d. emprunts.

Art. 5.

Administration

19/10/1845

La Société sera administrée par les deux associés
 qui devront consacrer tout leur temps, et tous leurs soins
 à la prospérité de l'Établissement.

Il sera tenu au compte de la société dans une
 maison de Paris, ainsi que cela a existé jusqu'à ce jour
 un lieu de réception et consultation pour le public dans lequel
 M. M. Voisin et Falret donneront les consultations et
 recevront alternativement les parents des malades.

Les associés se réservent le droit de s'absenter
 chacun pendant deux mois de l'année en alternant
 l'époque de leur absence de manière que l'un des associés
 soit toujours présent à l'Établissement.

Sauf l'effet de cette réserve dans le cas où l'un
 des associés viendrait à faire d'autres absences et dans
 le cas où l'administration qui doit reposer sur les deux
 associés se trouverait peser exclusivement sur l'un
 pendant l'absence de l'autre, alors celui qui restera ainsi
 seul à la tête de l'Établissement recevra une indemnité
 qui demeure fixé dès aujourd'hui à dix mille francs
 par année.

Cette indemnité sera prélevée sur la part de bénéfices
 appartenant à l'associé absent.

Il est expressément stipulé que tous les

[Signature]

[Signature]



avaient le consentement
 de l'un des
 associés, sans le concert
 et la signature de
 l'autre, elle n'en
 devra pas moins

Illustration 1: contrat de société Falret - Voisin, 1845 (collection du Docteur Henri Grivois)

indemnité est prévue pour celui qui resterait seul, si l'autre s'absentait davantage. Cette permanence à assurer devait être incontestablement une contrainte pesante pour l'équilibre personnel et familial de l'un et de l'autre. Mais on sait que Madame Voisin tenait la maison et ordonnait les repas.

La comptabilité fait l'objet de l'article 6 : Journal de caisse, Grand- Livre et livres auxiliaires sont exigés « *et tous les ans au premier janvier il sera dressé un inventaire pour constater la situation active et passive de la société et les associés dresseront d'un commun accord le budget des dépenses de l'année suivante. L'économe choisi sera chargé de la tenue des livres et de la surveillance intérieure de l'établissement. Il tiendra aussi la caisse, touchera directement le prix de la pension due par les malades, fera tous les achats et acquittera les dépenses de l'établissement en se conformant au budget arrêté par les deux associés* ».

L'article 7 précise le traitement des associés F. Voisin et J-P Falret : apparaissent aussi en 1845 les deux fils Falret « *devant être employés dans l'établissement, aussitôt qu'ils seront docteurs en médecine et y consacrer tous leurs soins, sous la direction des deux associés* ». Un traitement leur sera accordé lorsqu'ils auront atteint successivement l'âge de 23, 28, 30 et 35 ans (de 1200 à 3000 F) « *à condition qu'ils se rendent dignes par leur conduite et leur travail* ». On sait que les deux ont soutenu leur thèse de doctorat à la faculté de Paris. Seul Jules Falret continua dans cette voie ; son frère Henri se tourna ensuite vers des études juridiques et fit une carrière préfectorale.

Les charges annuelles de la société relèvent de *l'article 8* : toutes dépenses sont énumérées. Nul ne sera surpris de savoir que le chapitre le plus important concernait « *les traitements des associés, de l'économe, des surveillants et autres employés de la maison, ainsi que des gages des domestiques et des gens de service attachés aux malades. Les gages des domestiques, attachés au service particulier des associés, ne seront point une charge sociale et chacun d'eux les paiera directement* ». L'entretien des bâtiments et des jardins venait en second lieu.

Paiement du passif et partage des bénéfices font l'objet de *l'article 9*. Le suivant décrit longuement la situation juridique au cas où « *Mr Falret décéderait laissant des enfants ou descendants d'eux* », notamment lorsqu'ils seront reçus docteurs. De même l'article 12 prévoit le cas où Mr. Voisin décéderait avant Mr. Falret, avec ses implications financières. Un très précis état du passif dû par les deux associés a été établi à la même date, le 19 octobre 1845.

1863, règlement pour le fonctionnement de la Maison de santé de Vanves

Le 20 janvier 1863 a été rédigé un *Règlement pour le fonctionnement de la Maison de santé de Vanves* par les trois médecins directeurs, Félix Voisin, Jean-Pierre Falret et son fils Jules, qui deviendra médecin-directeur à la mort de Félix Voisin en 1872, son collègue et ami étant décédé en 1870. Ce document rappelle que le *décret d'autorisation en date du 14 juillet 1856* prévoyait un nombre total de malades admis simultanément, fixé à 100 (50 hommes et 50 femmes). Article par article, sont décrites les conditions réglementaires de fonctionnement pour « *les agités, les turbulents ou incommodes et les tranquilles de chaque sexe* », ainsi que pour le « *régime exceptionnel ou pavillons* ». Les trois médecins directeurs résident dans l'établissement et l'un d'eux doit toujours être présent. Ils tiennent les registres exigés par la loi du 30 juin 1838 et sont assistés « *d'un élève interne, chargé de seconder les directeurs médecins dans les détails du service...il tient les cahiers de visite, préside à l'exécution des prescriptions médicales* ». Le rôle des surveillantes et surveillants est longuement précisé pour le jour et la nuit, ainsi que le fonctionnement d'un laboratoire pour les tisanes et une pharmacie pour les médicaments les plus usités, tout en ayant recours aux pharmacies de Vanves, Issy et Paris. Chaque malade a un domestique attaché à sa personne. Le bien être et la sécurité de chaque pensionnaire sont assurés grâce au personnel attentionné.

Un article du règlement est réservé au *service religieux catholique* assuré par le curé ou le vicaire de la commune de Vanves, qui viennent à tour de rôle assurer la messe tous les dimanches et jours de fête « *à huit heures du matin dans la chapelle, les malades n'y étant admis qu'avec l'autorisation des médecins. Les personnes de chaque sexe sont séparées par un arc de voûte placé entre les deux parties de la chapelle et occupé par les médecins de l'établissement ... Les malades appartenant aux cultes dissidents peuvent dans les mêmes conditions, recevoir les visites des pasteurs de leur communion respective* ».

Comme on devait s'y attendre, le *respect de la loi de juin 1838* est à nouveau souligné, distinguant le placement volontaire du placement d'office, avec la tenue des registres obligatoires. Les *prix des pensions* (y compris soins médicaux, chauffage, éclairage, soins domestiques...) se règlent avec les familles de gré à gré, d'avance par mois, et tout mois commencé est dû en entier. Aucune indication de leur montant n'a été retrouvée. Le trousseau (linge et vêtements) reste à la charge de la famille. Les procédures à respecter en cas de mort, suicide, meurtre sont bien énoncées. L'autopsie ne peut être pratiquée que sur autorisation de la famille. Le régime alimentaire répond aux normes et ses variations ne modifient pas le prix de pension. Les repas sont pris en salle à manger, sauf si l'état des malades ne le permet pas. Ils sont servis par l'économiste, les surveillantes et surveillants. Les pensionnaires sont admis à la table des médecins directeurs au moins une fois par semaine, sauf avis médical contraire. Lits, hygiène, linge sont très surveillés. En dehors des bains thérapeutiques, chaque malade a droit à un bain de propreté au moins une fois par mois...Les distractions sont multiples : jardinage, lectures, jeux (billard, dames, échecs, dominos, cartes), tabac à fumer et à priser, cigares, promenades accompagnées d'une ou un domestique. L'emploi du temps est rythmé par les repas, les promenades dans le parc. Il est veillé à ce qu'il n'y ait aucun mélange des sexes entre pensionnaires et personnel.

Un rapport établi par Mr. Paul Lenoir, architecte, le 8 mars 1868, a été demandé par les médecins-directeurs, pour des travaux inachevés le 1^{er} octobre 1867 sur le bâtiment appelé *Pavillon de Chevreuse*, contrairement à ce qui était annoncé. Cette construction, prévue par « *Mr Luguët, entrepreneur à Vanves* », dans leur propriété située à l'angle des rues de Chevreuse et de Clamart, dépendant de la commune d'Issy, avait fait l'objet d'un cahier des charges signé entre les parties le 3 avril 1867 pour la somme totale de 25.000 F. Les travaux devaient être terminés le premier octobre suivant et ne l'ont pas été. De plus les peintures faites pendant l'hiver ont été altérées et les réparations qui en seront la conséquence devront être à la charge de l'entrepreneur, ainsi que d'autres travaux mal ou non réalisés. On ne connaît pas la suite de ces difficultés, mais ce document permet de constater que ces travaux importants faisaient appel à une entreprise vanvéenne, favorisant l'économie locale. La Maison de santé jouait ainsi un rôle favorable, s'ajoutant au nombre d'employés dans l'établissement, issus du village et des environs.

1872-1889, le Dr Jules Falret et son associé le Dr Jules Cotard

De 1872 à 1889, un seul document concerne le Dr. Jules Cotard (1840-1889). Un *contrat a été signé le 8 mars 1885* entre le *Dr Jules Falret*, fils de Jean-Pierre (mort en 1870), et successeur des deux fondateurs depuis 1872 (année de la mort de Félix Voisin) et le *Dr. Jules Cotard*. Ce dernier était entré dans la maison le 15 août 1874. Jules Falret « *désirant s'adjoindre un médecin résidant pour les soins à donner aux malades et pour le remplacer, en cas d'absence, dans les rapports avec les parents, a offert cette position à son confrère Cotard, qui a accepté* ». Une convention a donc été signée, pour préciser la rémunération « *convenable en raison de sa coopération active et continue* » : 500 F par mois, soit 6.000 F par an. S'y ajoutaient gratuitement le logement, la nourriture, le chauffage, le blanchissage, l'éclairage et le service d'un domestique nourri et payé par la maison. Enfin à partir du 1^{er} janvier 1875, le Dr Cotard aura droit (rétroactivement ?) à une part

dans le bénéfice, qui ne sera pas inférieure à 4.000 F par an. Un congé d'un mois lui sera accordé. Mais il n'interviendra en rien dans la gestion de la maison, ni dans le choix du personnel. Au cas où le Dr. Cotard se marierait, quelques modifications matérielles interviendraient. Ces conditions, sans doute habituelles à l'époque, étaient fort avantageuses pour ce médecin adjoint. Le Dr Cotard s'est effectivement marié et eut au moins une fille qui contracta la diphtérie, transmise à son père qui l'a traitée avec succès. Mais le Dr. Cotard n'eut pas la chance de sa fille et en mourut en 1889. Une vacance du poste en résulta.

1889-1902, collaboration des Drs Jules Falret et Léon-François Arnaud

Une convention fut établie et *signée le 30 janvier 1890* entre le propriétaire et médecin directeur de la Maison de santé de Vanves, Jules Falret et Léon Arnaud, le premier « *désirant s'adjoindre un médecin résidant, pour les soins à donner aux malades et pour le remplacer, en cas d'absence, dans les rapports avec les parents. Cette position a été offerte au Dr. Arnaud, qui a accepté* ». Les appointements de ce dernier et ses conditions de prise en charge gratuite pour le logement, et autres éléments du quotidien, étaient identiques à ceux de Jules Cotard en 1874, et rétroactivement à partir du jour de son entrée dans l'établissement, le 1^{er} septembre 1889. Une participation aux bénéfices (jamais inférieure à 10.000 F par an) était accordée au Dr. Arnaud dès le 1^{er} janvier 1890. Il s'engageait évidemment à résider dans l'établissement, pour consacrer exclusivement tout son temps et ses soins à la prospérité de la maison, sous la direction de Jules Falret. Un congé d'un mois par an lui était accordé. De nouvelles conventions seraient à fixer, pour le cas où le Dr. Arnaud viendrait à se marier Ce qui se produisit l'année suivante : *le 1^{er} novembre 1891*, une addition au traité précédent a été nécessaire. A partir du jour du mariage, le Dr. Arnaud continuera à être « *logé gratuitement ainsi que sa famille, avec les mêmes appointements et la même part dans les bénéfices. Mais il ne sera plus nourri, chauffé, blanchi et éclairé ; il n'aura plus droit au service d'un domestique nourri et payé par la maison. En compensation, il recevra une indemnité annuelle, fixée à 4.000 F* ». Le Docteur Arnaud et son épouse eurent six filles et un garçon.

Des discussions et tractations ont certainement eu lieu *en 1895* entre les frères , *Henri-Louis Falret de Tuite* (nom de son épouse, dorénavant joint) le plus âgé et *Jules Falret*, né en 1824, médecin-directeur, mais héritiers ensemble de la Maison, et prenant de l'âge. Une lettre manuscrite parle des propositions que leur a faites Mr. Delorme, avocat parisien rue de Seine, puis rue du Four, qui était chargé de la surveillance financière de l'établissement. Ce document, sans date précise, mais avec mention manuscrite de l'année en question, permet de supposer que l'accord final sur le montant du loyer (90.000 F) et la durée du bail (20 ans) ne fut pas facile à obtenir. Pour la même année 1895, *un passif ancien à payer*, manuscrit sur trois feuilles, énumère les sommes dues aux multiples fournisseurs de la Maison de santé. Tous les métiers mentionnés, auxquels il a été fait appel, donnent un reflet des tâches qui incombaient à l'économiste. On peut citer pour les dépenses les plus importantes deux épiciers, un tailleur, le coiffeur, le boulanger, mais aussi le bois de sciage bien plus que le charbon, les travaux de fumisterie, le blanchisseur, le pharmacien, le quincailler, le serrurier, les travaux de peinture. Au total plus de soixante dix artisans ou commerçants étaient concernés.

1895, pouvoirs de gestion et d'administration délégués par Jules Falret à Léon François Arnaud

Le 8 novembre 1895, un acte a été reçu par Me Cocteau, notaire à Paris, donnant procuration par le Dr Falret au Dr. Arnaud. Le premier « *donnait pouvoir de pour lui et en son nom : régir, gérer et administrer tant activement que passivement la maison de santé de Vanves, dont M. le docteur Falret est propriétaire et directeur, en conséquence : acheter etc...retirer de toutes administrations*

des postes et autres, tous paquets et lettres chargées ou non chargées...signer tous actes...et généralement faire tout ce qui sera utile ». Jules Falret avait donc une entière confiance en Léon Arnaud.

1898, tableau synoptique manuscrit des menus établis pour une semaine

Un *large tableau synoptique manuscrit*, daté de *mars 1898*, permet de prendre connaissance des *menus établis pour une semaine*, déjeuner et dîner du dimanche au samedi. La diététique était bonne, partagée entre les viandes (veau, gigot, bœuf, saucisses, agneau, cervelles, volailles, lapins, jambon), les soles ou autres poissons, les différents légumes, les œufs sous toutes formes, les fruits et les desserts. Surtout ont été indiqués :

- *pensionnaires : 91*
- *total des personnes à nourrir : 215, d'une part*

Ces deux chiffres traduisent l'importance du personnel, toutes catégories confondues par rapport au nombre de pensionnaires. Veiller à la bonne marche de la Maison était sûrement une lourde tâche.

- *pavillons : 15*
- *particuliers : 57*
- *divisions : 18 – employés : 85*
- *divisions : 40 – employés : 215, d'autre part*

Les deux premiers chiffres indiquent probablement la répartition dans les bâtiments, tant pour les pensionnaires que pour le personnel. Les deux derniers traduisent les différentes séparations dans tout l'établissement ; le nombre total d'employés, 300 (85+215) ne serait pas étonnant, si l'on tient compte de la rotation jour/nuit, des horaires de travail, même si toute comparaison avec aujourd'hui n'est pas envisageable. De toute façon, ces chiffres, d'interprétation incertaine certes, sont fort précieux, étant les seuls retrouvés dans l'ensemble des documents.

Un vaste *tableau des Comptes de la Maison de santé de Vanves du 30 septembre 1895 au 30 septembre 1903*, certifié par le Dr. Arnaud le 4 juin 1904 « *sincère et véritable* », fait apparaître en détail pour chacun des huit exercices, les recettes et dépenses, ainsi que les bénéfices et leur répartition au passif, à MM Falret et Arnaud. La balance fait apparaître à la fin entre passif et actif, un *déficit de 2.719 F*, somme toute assez modeste au 30 septembre 1903 (184.171- 181.452), « *provenant de diverses remises faites lors des règlements de comptes avec certains pensionnaires et dont il n'a pas été tenu compte dans l'établissement des comptes annuels pour fixer les bénéfices* ».

Les 20 novembre et 2 décembre 1901, une convention a été signée, après entente, entre le docteur Jules Falret, Henri-Louis Falret de Tuite, son frère et le Dr. Léon Emile Joseph Arnaud. Ce dernier fut prorogé pour dix nouvelles années dans la direction de l'établissement, de 1905 à 1915 et sa part des bénéfices fixée à 25% du total.

Le décès du docteur Jules Falret survint à Vanves *le 28 mai 1902*, troisième directeur de la Maison de santé, après Jules Voisin et Jean-Pierre Falret. Tout naturellement, la préfecture de police délivra une *autorisation de tenir un asile privé d'aliénés au docteur Arnaud le 31 octobre 1902*, le nombre maximum de personnes pouvant être reçues à la fois ne pouvant pas dépasser le chiffre de cent

(cinquante de chaque sexe). Ce document, le premier rédigé à la machine à écrire, signé par le Préfet de Police, Lépine, fut visé et notifié par le commissaire de police de la circonscription de Vanves le 12 novembre 1902. Il était rappelé que le Dr. Arnaud exerçait déjà les fonctions de directeur- adjoint depuis le 11 janvier 1890.

Enfin *M. Delorme*, demeurant à Paris, rue de Seine, n°12, a établi un *bordereau des recettes et dépenses pour la succession de Mr le docteur Falret Jules, depuis le 28 mai 1902, jour de son décès, jusqu'au 30 septembre 1903*. La balance recette/ dépense fait apparaître un excédant de recette de 51.640 F, La trésorerie était donc saine.

1903-1927, sous la direction du Dr François Arnaud

De 1903 à 1927, la Maison de santé de Vanves fut dirigée par le Dr Arnaud. Les 6 et 16 décembre 1903, « *M. Henri Louis Falret de Tuite, préfet honoraire, demeurant à Pau, agissant tant en son nom personnel qu'au nom et comme seul héritier de Jules Falret, son frère, décédé en mai 1902 et le docteur Arnaud résilie le contrat du 28 octobre 1895 et ses diverses conventions concernant la Maison de santé, à dater 30 septembre 1903, rétroactivement* ».

A la même date *un bail a été fait* (document de quarante pages) par M. Henri Louis Falret de Tuite, à M. Léon Emile Joseph Arnaud, docteur en médecine et conjointement à Madame Geneviève Suzanne Edmée Dargent, son épouse, *à partir du premier octobre 1903 rétroactivement pour finir le trente septembre 1923*. Tous deux acceptaient l'exploitation de la maison de santé de Vanves dite « *Maison de santé du Docteur Falret* », dénomination employée pour la première fois. La propriété s'étendait principalement sur la commune de Vanves, mais aussi sur celle d'Issy, couvrant seize hectares, soixante et onze ares et quarante centiares. Vétustés et dégradations étaient prises en charge par le Dr. Arnaud.

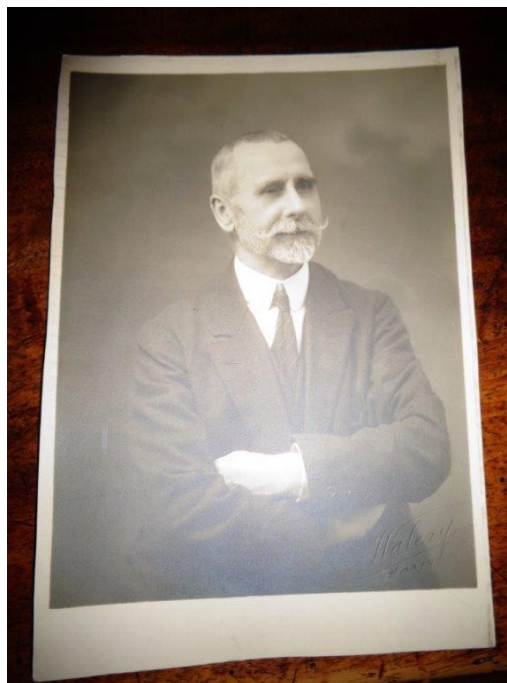


Illustration 2: Dr Léon Émile François Arnaud (collection du Docteur Henri Grivois)

Une longue description des bâtiments et lieux a été inscrite. La construction d'un *pavillon des dames* fut autorisée. Toutes charges à assumer par les preneurs étaient énumérées, y compris « *la vidange des fosses d'aisances, le curage des puisards et égouts...les taxes de chevaux et voitures, le ramonage* ». Si le Dr. Arnaud venait à décéder, la veuve et les héritiers auront à respecter de strictes conditions posées dans un délai de vingt jours. Le loyer annuel a été fixé à 90.000 F, payables par trimestre à Me. Henri Delorme, 12 rue de Seine, Paris. Cette somme pourra varier suivant les bénéfices obtenus pendant trois années consécutives du premier octobre au trente septembre suivant, dans la proportion de 25%. *L'actif* comprendra les sommes recouvrées ou à recouvrer pour pensions des malades. *Au passif*, figureront toutes dépenses de maison, frais de table du Dr. Arnaud et de sa famille, son éclairage et son chauffage, les gages du personnel, d'un cocher et d'un valet ou d'une femme de chambre au service des preneurs, le traitement d'un médecin-adjoint pour une somme égale ou inférieure à 10.000 F. S'y ajoutent entre autres, « *les dépenses du culte, les frais d'entretien et de nourriture de trois chevaux, des harnais et des voitures nécessaires pour visites, sorties et service de la maison, l'entretien des vaches, des jardins et du parc, du mobilier et des bâtiments* ».

Ce bail dresse aussi une longue liste des constructions de la Maison de santé de Vanves : « *bâtiments, écurie, remise, le Ruisseau et son pavillon. Apparaissent ainsi vingt huit pavillons, la chapelle, les bâtiments d'exploitation, dits de la ferme, les serres et des magasins et hangars, le pavillon des chevaux avec écurie et remise* ». L'inventaire du mobilier est impressionnant : « *le cabinet du directeur renferme notamment un bureau à cylindre avec trois cartonniers bibliothèque, un fauteuil de bureau recouvert en cuir...les différents salons, la grande salle à manger, la grande bibliothèque du 2^e étage, le grand kiosque du Parc, le bureau de l'économat, la pharmacie, le cabinet de consultation à Paris, rue du Bac* ». Le mobilier et les ustensiles multiples, disséminés dans les divers bâtiments et pavillons de l'établissement, nécessitent huit pages du bail.

On peut citer : « *cent trente cinq lits en bois, cent dix en fer, deux cents trente six matelas en laine... cent quatre vingt quinze fauteuils, quatre cent cinquante huit chaises...mais aussi quatre vingt huit seaux de toilette, quatre vingt cinq brocs, soixante dix bouillottes, sans oublier la vaisselle. Il faut citer aussi trois chevaux, un landau, un coupé trois/quart, un coupé ordinaire, un omnibus à quatre places et autres véhicules pour la ferme. S'y ajoutent quatre vaches, cent trente quatre poules, deux canards...une machine à couper la betterave...* ».

De 1903 à 1907 ont été conservés les bilans annuels manuscrits recettes/ dépenses, rédigés par le cabinet Delorme à Paris : les recettes se composent des pensions reçues des malades, les hommes étant plus nombreux que les femmes. La somme globale est indiquée, sans précision sur le nombre de pensionnaires et le montant acquitté par chacun. La balance recettes/ dépenses fait apparaître un bénéfice net confortable, dépassant la somme fixée par le bail pour augmenter le loyer. Ainsi le 19 janvier 1905, le Dr. Arnaud dut acquitter un supplément de sept mille cinq cent soixante dix sept francs. La gestion était donc saine et la maison restait prospère...

Pour l'exercice 1906-1907, le cabinet Delorme établit un acte, rédigé à la machine à écrire, entre Henri-Louis Falret de Tuite et Léon Emile Joseph Arnaud, prénommé François ou François Léon le plus souvent : cet exercice et les deux précédents ont fait apparaître un bénéfice supérieur à 160.000 F. Parmi les dépenses, le plus important chapitre concerne toujours les traitements et gages du personnel de la maison de santé, y compris 10.000 F pour l'allocation du médecin-adjoint. Pour la première fois apparaît la rubrique « *téléphone* » (536 F). Au total, la balance recettes/dépenses fait apparaître un bénéfice net de 211.941 F, dépassant donc les 160.000 F de maximum fixé au bail. Le quart de la différence (12.985 F) sera donc payé par le Dr. Arnaud au bailleur, à la date du 15 février 1908.

Un *document manuscrit, daté du 9 juillet 1907*, émanant du Tribunal Civil de première instance du département de la Seine, au Palais de Justice de Paris, rend compte du jugement en audience publique de la Première Chambre, à propos d'une *affaire opposant le Dr Arnaud à Mr. Provost*, courtier en grains, qui avait été soigné dans l'établissement de Vanves. Ce pensionnaire « *reprochait à la direction de l'établissement de ne lui avoir pas restitué plusieurs objets à sa sortie, alors qu'à l'entrée il avait déposé un appareil de photographie muni d'un objectif Hennagis d'une valeur de cinq cents francs, de trois paires de boutons de manchettes, dont l'une damasquine et les deux autres montées avec pierres vertes fleurs de lys et roses en émail d'une valeur de soixante francs, et d'une carte télégraphique de presse du marché français établie à son nom* ». En fait l'avocat du Dr Arnaud démontra que son client n'avait jamais détenu ces objets pendant le séjour de Mr Provost à Vanves du 23 août 1902 au 26 avril 1903. Un reçu, signé de sa belle-mère, Madame Cabaret, a prouvé que les objets décrits lui avaient été remis. Mr Provost a été condamné aux dépens. Cette affaire a dû rendre soucieux le médecin- directeur et lui faire perdre un temps précieux...

Le bilan financier pour l'année 1913-1914 a été heureusement conservé. Etabli par le cabinet de *Louis Achille Henri Delorme, avocat à Paris, rue du Four, n°41* (fils probable du précédent), il apporte des renseignements précieux. *Henri Louis Falret de Tuite*, second fils de Jean-Pierre et frère de Jules (célibataire, sans enfant, décédé en 1902), est lui-même *mort le 1^{er} octobre 1912* à Marcihac (Lot). Les héritiers sont donc les enfants et petits-enfants de *Henri-louis* :

- *Georges-Henry*, propriétaire, rentier, à Paris, rue Saint Dominique, n°1
- *Cyprien Fabre*, avocat, et Madame Thérèse Falret de Tuite, « *son épouse, qu'il autorise* », demeurant à Marseille
- *Pierre Gauthier*, rentier, et Madame *Marie Antoinette Falret de Tuite*, « *son épouse qu'il autorise* », demeurant à Marseille
- Mademoiselle *Bérenghère Falret de Tuite*, sans profession célibataire, majeure, demeurant à Marseille
- Mademoiselle *Blanche Marie Malvina Falret de Tuite*, sans profession, célibataire majeure, demeurant à Pau, représenté par Me. Delorme, avocat

Tous sont à présent les bailleurs et le Dr Arnaud, médecin-directeur de la « *Maison de santé du Dr. Falret* », seul preneur.

Ce même bilan nous apprend que « *les comptes des dix exercices précédents ont tous donné des bénéfices supérieurs au chiffre maximum prévu pour l'invariabilité du loyer et l'augmentation de ce loyer qui en est résulté pour chacun de ces exercices a été établie aux comptes des huit derniers exercices : il y aura donc une augmentation de ce loyer* ».

La balance des recettes/ dépenses du 30 septembre 1913 au 30 septembre 1914, établie le 12 avril 1915 a fait apparaître un *bénéfice net important*. Or en août-septembre 1914, l'établissement a été contraint de fermer par sécurité et « *au 30 septembre, des sommes ont été payées aux diverses maisons de santé dans lesquelles ont été évacués les malades lors de l'approche de Paris des armées allemandes* ». Sept établissements accueillirent des pensionnaires de Vanves : Dr. Pottier, Dr. Hugonin, Dr. Taty, Asile Sainte-Anne, celui rue du Théâtre n°52, Dr. Parant, ami du Dr. Arnaud à Toulouse, et celui rue de Vaugirard n°168 bis. L'ensemble coûta 14.078 F. De plus, « *en raison de l'état de guerre existant, les comptes de deux malades n'ont pu être arrêtés qu'approximativement, nécessitant une révision ultérieure* ». Mais cela n'a pas modifié le bénéfice final et a entraîné une augmentation mécanique du loyer suivant les termes du bail initial. La bonne santé économique de la



Illustration 3: Maison de santé : île et statue de Pinel. - Une allée du parc (collection du Docteur Henri Grivois)

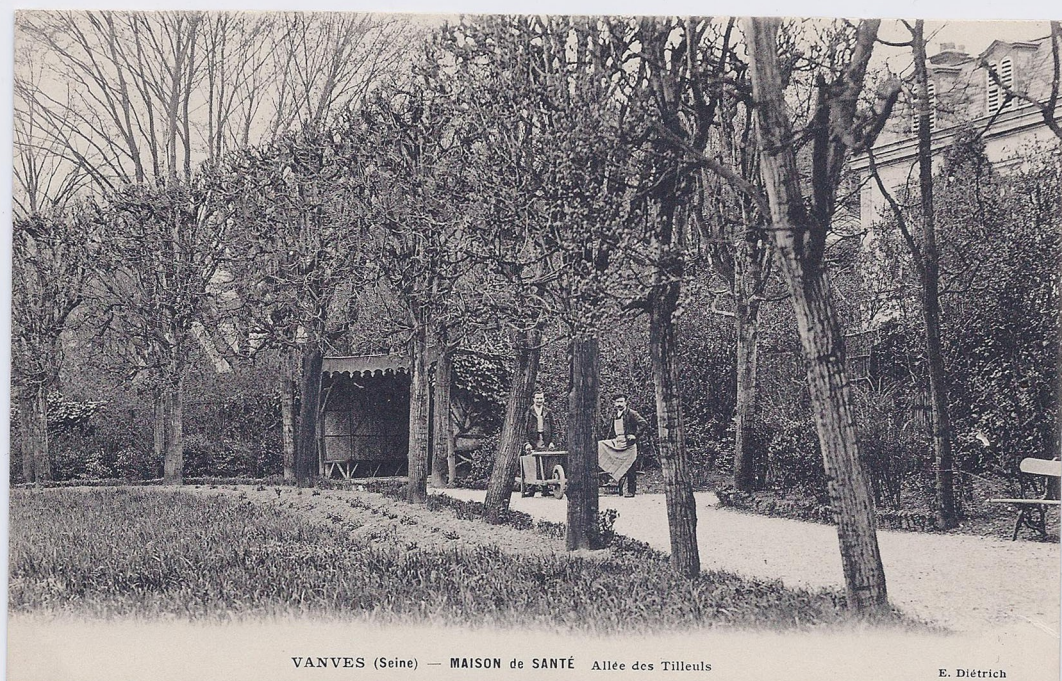


Illustration 4: Maison de santé : kiosque et pavillon de bains. - Allée des tilleuls (collection du Docteur Henri Grivois)

Maison de santé du Dr. Falret était donc confirmée. Mais il y eut sur *l'exercice 1914-1915* des sommes, « *qui restaient à rembourser aux sept établissements déjà cités pour les montants de la prise en charge des pensionnaires hébergés, venant de Vanves* ». La somme de 31.081 F s'ajouta aux dépenses de l'exercice : la menace de l'invasion allemande et l'évacuation qui en résulta, ont coûté finalement 45.159 F. Mais la balance recettes/dépenses resta bénéficiaire : le Dr. Arnaud dut s'acquitter d'une augmentation de loyer le 25 février 1916. Les comptes pour *l'exercice 1916-1917* (document manuscrit) rappellent en premier lieu qu' « *à cause de l'état de guerre, le docteur Arnaud n'avait pas pu communiquer avec les parents responsables des trois malades qui se trouvaient en pays envahis* ». Les bailleurs avaient consenti à ce que les pensions calculées de ces malades ne soient pas portées au compte et que le règlement n'en soit fait que plus tard, à la fin du conflit. Les recettes reposaient sur les pensions des malades, toujours un peu plus importantes chez les hommes que chez les femmes. Dans les dépenses, les traitements et gages du personnel, y compris l'indemnité de logement et de nourriture de la famille du médecin-adjoint, représentaient aussi la part la plus importante, soit 21 % du total (74.366 F). Parmi les nombreux frais, le téléphone est à nouveau décompté (531 F). La balance recettes/ dépenses fait apparaître un net bénéfice, toutefois un peu inférieur à 140.000 F : le loyer n'a donc pas été modifié. Mais les pensions dues par les trois malades déjà cités seront réintégrées dès la fin du conflit. Malgré le bon équilibre de la trésorerie, il y a donc eu retard pour les bailleurs à toucher une probable majoration du loyer, qui interviendra plus tard.

Le 4 février 1920, un arrêté du Préfet de Police porte augmentation du montant du cautionnement d'un asile privé d'aliénés, qui passe de 30.000 à 50.000 F : le Dr Arnaud a donc versé une somme de 20.000 F à la Caisse des Dépôts et Consignations.

Le 23 février 1924, aux termes d'un acte sous seing privé à Paris et à Marseille, les propriétaires de la Maison de santé Falret ont consenti à *nouveau un bail* au Dr. Arnaud et à son épouse à partir du 1^{er} janvier 1924, *jusqu'à la date d'expiration au 30 septembre 1933*. Des autorisations sont données au médecin- directeur pour vendre un landau et un coupé à deux places pour le compte des propriétaires, ainsi que « *la partie qu'il jugera convenable de la bibliothèque de la maison de santé, étant entendu, au surplus, que le reste non vendu de la bibliothèque demeurera acquis au Dr. Arnaud* ».

Un document manuscrit daté de février 1924 appelé « *supplément au bail Arnaud/ Falret de Tuite* » reprend certains termes du précédent. Toutefois le loyer « *fixé par le bail actuellement en cours à la somme annuelle de 90.000 F, est porté à compter du 1^{er} janvier 1924 jusqu'à la fin du bail (30 septembre 1933) à la somme de 120.000 F, payable par quarts...à Paris à la caisse de M. Eiguier, actuellement rue du Four n°41, et auront lieu en espèces ayant cours...payable absolument net et sans retenue d'aucune somme à la différence de 1903...* ». Cette augmentation témoigne sans doute du coût de la vie qui a lui aussi augmenté, et aussi d'une trésorerie favorable de la Maison de santé Falret.

1927-1932, dernières années de la Maison de santé Falret. Drs Vignaud et Leclercq

Le Docteur Arnaud mourut *en 1927* et fut inhumé au cimetière Montparnasse : son épouse et veuve, Geneviève Dargent, devenue gérante, confia la direction de l'établissement à l'adjoint de son mari *le docteur Jean-Baptiste Vignaud*, aidé du *docteur Leclercq*. Dès 1932, les propriétaires Falret de Tuite laissèrent entendre que le bail ne serait pas renouvelé en 1933. Ce qui explique que Madame Arnaud- Dargent a conservé « *les comptes résumés manuscrits de la Maison de santé de 1927 à la fin* ». De 1926 à 1932, d'octobre à septembre pour chaque exercice, sont transcrites les sommes

dans chacune des trois colonnes (recettes, dépenses et bénéfices) avec les totaux rectifiés, sans aucune rature. *Le bénéfice* était effectif chaque année, et bien sûr *fin août 1932*. Madame Arnaud-Dargent a ajouté de sa main : « *En plus à payer avec ces bénéfices le loyer 120.000, le tant pour cent de Vignaud et celui de Leclercq* ». L'équilibre financier de la Maison de santé Falret avait donc été maintenu par les deux praticiens qui avaient pris la suite du Dr. Arnaud.

Conclusions

après étude des documents conservés par la famille du docteur Arnaud, concernant la « Maison de santé de Vanves pour aliénés » des docteurs F. Voisin et J-P Falret, appelée « Maison de santé Falret » à partir de 1903.

Les aliénistes fondateurs Félix Voisin et Jean-Pierre Falret développèrent et assurèrent la bonne marche médicale et financière de l'établissement, dont ils furent les médecins directeurs. Le rappel à l'ordre, survenu en 1843, a probablement été une mise en garde salutaire contre des dérives budgétaires itératives. Un second déficit fort modeste apparut le 4 juin 1904 « *provenant de diverses remises faites lors des règlements des comptes avec certains pensionnaires* ».

Les différents contrats, baux et autres actes notariés sont venus étoffer la connaissance des structures de la Maison de santé, tant sur le plan cadastral qu'immobilier et mobilier. Si le rôle des médecins- directeurs n'est pas à souligner, par contre on ne peut omettre celui de l'économiste : *M. Mottet* en 1842, seul nommé dans l'ensemble des documents, tandis que le second frère du Dr Arnaud, *Paul (1854-1932)* exerça la fonction, notamment pendant la guerre 1914-1918, d'après la mémoire familiale, toutefois sans confirmation écrite. Des trois frères Arnaud, il survécut à son aîné, *Charles (1850-1909)*, enseignant, et à son cadet, *Léon François (1858-1927)*, le médecin.

Aucun document relatif à la période 1870-71 n'a été conservé : il n'a donc pas été possible d'apporter plus de précision que précédemment, à propos de ces semaines violentes et de leur retentissement sur l'établissement alors fermé et les bâtiments victimes de bombardements comme le reste de Vanves et des villages environnants. L'essor de la Maison poursuivit son ascension, comme en ont témoigné les différents budgets prévisionnels et les bilans recettes/ dépenses, participant à l'économie du village, composé *des Vanvriotes et Vanvriots, selon l'expression restée dans la mémoire de la famille Arnaud.*

Les fondateurs, Félix Voisin et Jean-Pierre Falret, sûrement bien conseillés, furent prévoyants, notamment dans le choix de leur adjoint, *Jules Falret*, confirmé en 1863. Ce dernier, devenu médecin-directeur en 1872, à la mort de Félix Voisin, deux ans après celle de son père, J-P Falret, s'adjoignit le *Dr Jules Cotard*, dont la carrière fut brutalement interrompue par la diphtérie en 1889.

Arriva alors le docteur *Léon-François Arnaud*, qui devint à son tour médecin-directeur à la mort de Jules Falret en 1902. Tous les actes consultés parlent à nouveau d'un médecin-adjoint, notamment sur le plan budgétaire, mais aucun nom n'a été retrouvé. Cependant la veuve du Dr Arnaud a bien confié la direction de l'établissement au *Dr Jean-Baptiste Vignaud*, son adjoint jusque là, aidé du *Dr Leclercq*.

Le *guide Rosenwald 1931-1932*, consulté à la BIU Santé, a permis d'identifier le *docteur J-B Vignaud*, Maison de santé Falret, 2 rue Falret à Vanves, tél. VAUgirard 01-04, et 114 rue du Bac, Paris VIIe, lundi et jeudi, 2-4 h. *Martial (J-B ?) Vignaud* a présenté et soutenu sa thèse pour le doctorat en médecine à Paris le 12 juin 1902, à propos d'un « *Historique de la Paralyse Générale* » (BIU Santé, Paris, 1902, n° 486/379, 137p.). Malgré la différence de prénom, il s'agit bien du même, puisqu'il écrit dans l'avant-propos : « *C'est sous l'inspiration et d'après les conseils de M. le docteur Arnaud, médecin- directeur adjoint de la maison de santé de Vanves, que nous avons entrepris ce travail...Il n'a cessé de nous témoigner, depuis deux ans que nous sommes son interne, les marques les plus*

Cuivre.

16/12/1903

Huit marmites,
 Six braisiers
 Quatre bassines
 Sept plaques
 Vingt-six casseroles
 Cinq poissonnières
 Treize sautoirs
 Huit plateaux
 Dix plats ronds
 Trois poêlons
 Treize moules
 Trois passoirs
 Quatre bains-marie
 Cinq mesures
 Quatre spatules
 Dix-huit cuillers à pot
 Quatre écumeurs
 Trois cuillers percés
 Neuf couvercles de marmites
 Seize couvercles de casseroles
 Deux bassins
 Fer.

Trois grilles
 Neuf poêles
 Onze bassines
 Deux passoirs
 Trois bassines à friture
 Deux seaux
 Trois entonnoirs
 Un hachoir
 Une balance bascule
 Une glacière
 Chevaux, vaches, voitures et harnais.

Crois chevaux

15/12/1903

Un landau à échanger pour une victoria.

Un coupé trois/quart.

Un coupé ordinaire

Un omnibus à quatre places

Une voiture d'approvisionnement à quatre roues

Une carriole

Une voiture fourragère

Un tombereau.

Un petit fardier

Quatre vaches

Un harnais de coupé

Un harnais d'omnibus très-usagé

Une bricole

Deux bridons

Trois surfaits.

Quatre couvertures de toile

Trois couvertures en molletons pour écurie

Deux couvertures d'attente, à coffres à avoine

+ Molasses.

Cent trente-quatre poules.

Douze canards

Cinq oies

Trois pintades

Outils et matériel de jardinier.

Trois bêches

Cinq râteaux

Trois linettes

Quatre pioches de terrasse

Trois pelles

Deux fourches

Trois houlettes

Cinq brochettes

Deux scies.

Deux passe-partout.

Une cognée

Une fondeuse de gazon anglaise, hors

d'usage.

amicales de son extrême bienveillance...Nous n'oublierons jamais les heures charmantes et si instructives que nous avons eu l'avantage et le plaisir de passer avec notre savant maître M. le docteur Jules Falret, médecin honoraire de la Salpêtrière...Nos premiers maîtres à l'école de médecine navale de Rochefort, Burot, Geay de Couvalette et Grand-Moursel ont droit à toute notre reconnaissance... ». Vignaud avait donc commencé ses études de médecine à l'École de Santé Navale, puis fait ses preuves dans la Maison de santé Falret, avant d'être choisi comme adjoint par le Dr. Arnaud.

Dans le guide *Rosenwald 1931-32* figure aussi le *docteur Porphyre Leclercq*, officier de la Légion d'Honneur, Maison de santé Falret, 2 rue Falret, Vanves, téléphone identique. Ce dernier avait soutenu sa thèse à Lille, à propos d'une « *Contribution à l'étude du paratyphus* » (BIU Santé, Lille, 1905-1906, n° 21, 76 p.). Il aurait été grand blessé lors de la première Guerre mondiale.

Rappelons que la *Maison de santé de Vanves* servait en 1898 des repas trois fois par jour à 215 personnes, chiffre impressionnant, qui témoigne d'une entreprise importante pour ce village et son économie. Tous les corps de métier de la commune et des environs devaient bénéficier de son rayonnement. Les recettes apportées par les 90 à 100 pensionnaires présents dans l'établissement ont presque toujours dépassé largement les dépenses même en 1914 et en 1932, dernière année de fonctionnement. Le prix de pension par personne et par mois ou par an n'apparaît jamais en clair sur les documents consultés, qui ne renferment aucune facture individuelle, ni liste collective. Mais, si l'on divise par 100 (nombre maximum réglementaire de pensionnaires) le montant des pensions des malades, hommes et femmes pour l'année 1914, par exemple, qui constituent les seules recettes (662.668 F), on obtient un prix annuel dépassant 6.000 F par personne, rejoignant l'estimation faite dans le texte de 2013. Cette somme était fort élevée et supposait une clientèle aisée.

Sur un *document de 1902*, apparaît une nouveauté : le *texte tapé à la machine à écrire*, connue et répandue à la fin du XIX^e siècle, grâce à Remington dès 1873-75. En 1906, à la rubrique dépenses, sont décomptés des frais de *téléphone*, répandu progressivement à partir de 1880, les abonnés augmentant dans les vingt dernières années du siècle. Par contre aucune automobile n'a été inscrite dans les dépenses conservées, ce qui n'exclut pas son éventuelle existence dans l'établissement, surtout après 1918. Seules, les voitures à chevaux y figurent.

Au total, les archives, heureusement conservées par la famille de François Arnaud et son petit-fils, le Docteur Henri Grivois, ont apporté un éclairage essentiel, qui manquait, sur la *Maison de santé de Vanves*, devenue *Maison de santé Falret*. Son existence prit fin en 1932-33, cinq ans après le décès du quatrième médecin- directeur, le Docteur Léon-François Arnaud. A la même période fut vendu aux enchères l'important mobilier des différents pavillons Il faut rappeler que le lotissement fut alors acheté par la commune de Vanves à l'instigation du maire, Frédéric Pic, pour en faire *le parc Falret*, inauguré en 1939. La municipalité changea son nom en 1962, au profit de celui qui avait géré la ville de 1919 à 1940 et acquis l'ensemble des terres, au nom de la commune. Mais la *rue Falret* existe toujours, ainsi que la *rue (puis avenue) du docteur François Arnaud*. Le docteur Félix Voisin, maire de Vanves de 1832 à 1839, repose dans le cimetière de la commune depuis 1872 : sur la pierre a été gravé « *médecin honoraire des hôpitaux de Paris, membre de l'Académie de Médecine, Chevalier de la Légion d'Honneur, fondateur de la Maison de santé de Vanves* ».



Illustration 7: tombe de Félix Voisin, à Vanves

Annexe : description de la Maison de Vanves par James Rousseau (1834)

Un contemporain des docteurs F. Voisin et J-P Falret, *James Rousseau* (1797-1849), journaliste et romancier, a écrit dans « *Musée des Familles* » (Année 1834, premier volume, rubrique *Lectures du soir*, p : 133-141), un long article- reportage sur l'hospice de La Salpêtrière, refuge de près de « 5.000 indigentes, folles et autres aliénées », grâce à une visite en quelque sorte guidée par le Dr. J-P Falret. A la fin ce dernier lui proposa, avec son collègue le Dr. F. Voisin, de venir à Vanves voir l'établissement qu'ils avaient créé, contrastant singulièrement avec l'hospice public précédent. Le récit qu'en a fait James Rousseau mérite d'être cité dans son intégralité :

« C'est en sortant de la Salpêtrière que ces messieurs voulurent bien m'admettre à visiter leur établissement. Jamais transition plus brusque ne frappa les regards.

Vous entrez dans une délicieuse maison, d'une architecture simple, mais vaste et décorée avec goût ; devant cette maison se déploie un parc immense qui n'a pas moins de soixante-cinq arpents, et dont le terrain, singulièrement heureux et accidenté, tantôt ombragé, tantôt découvert, s'élève et s'abaisse par les pentes les plus douces. Dans ce parc magnifique s'élèvent dix-huit pavillons, dont une épaisse verdure fait dix-huit habitations séparées, ayant chacune son jardin, ce qui permet d'isoler les malades dont l'irritation demande du calme et de la solitude. Cependant chaque espèce de malade, quel que soit son genre de folie, jouit chaque jour et à certaines heures déterminées, dans toute sa plénitude, de la propriété toute entière. Ce parc offre mille ressources : des allées droites et sablées où les malades peuvent se promener en voiture ou s'exercer à l'équitation ; deux chevaux sont toujours là, tout sellés pour cet usage ; des instruments aratoires, mis sans cesse à leur disposition, leur permettent tous les travaux du jardinage qui peuvent flatter leurs caprices ; ils peuvent déraciner les arbustes pour aller les replanter autre part, transporter dans leurs jardins particuliers tel autre arbuste dont la culture leur plaît ; élever des monticules qui leur permettent de plonger de la vue à plus de dix lieues à l'horizon ; enfin chacun d'eux peut se croire propriétaire de la maison et de ses dépendances.

Les travaux du jardinage auxquels les malades sont soumis varient selon le genre de leur affection, le plus ou moins de raison qui leur reste, le plus ou moins de santé que leur a laissé leur mal affreux. MM. Voisin et Falret ont donné, dans leur vaste jardin, l'hospitalité à un grand nombre de lièvres ; ces animaux le sillonnent dans tous les sens, et par leurs bonds inattendus réjouissent singulièrement les malades, qui ont fréquemment le plaisir de les voir sortir presque d'entre leurs jambes et qui se trouvent ainsi soustraits à leurs préoccupations habituelles ».

Cette description, quelque peu idyllique, reflétait sûrement l'impression ressentie par ce visiteur après celle de la Salpêtrière. L'établissement de Vanves était alors en plein essor et ces lignes de James Rousseau n'étaient pas dénuées d'un certain impact publicitaire tout à fait favorable. La condition sociale des pensionnaires n'a pas été mentionnée explicitement. Mais le sous-titre d'une « *vue prise de l'établissement de Vanves pour le traitement des riches aliénés* », qui illustre le texte, met le doigt sur le recrutement bien différent de celui opéré par la Salpêtrière. Néanmoins cette visite effectuée en 1834 confirme avec bonheur les détails sur le cadre de vie des pensionnaires dans cette Maison de santé réputée, au sein d'un village tout proche de la capitale.

Catalogue des documents

préfectoraux, notariés, comptables et divers, concernant la Maison de santé de Vanves (1822-1932), ou Maison de santé Falret, détenus par le Docteur Henri Grivois, petit-fils du Docteur François Arnaud

- *11 janvier 1843* : bilan et excédent de dépenses pour l'année 1842
- *19 octobre 1845* : acte de Société entre Messieurs Voisin & Falret à cause de l'établissement de Vanves, avec l'historique depuis l'achat initial de Félix Voisin
- *20 janvier 1863* : acte présenté à l'administration par les trois médecins directeurs (F. Voisin, J-P et Jules Falret), conformément à la loi de 1838 (cahier de 23 pages)
- *8 mars 1868* : acte de réception de travaux par architecte, suivant cahier des charges
- *8 mai 1885* : convention entre le Dr. Jules Falret et le Dr. Jules Cotard, adjoint choisi par le premier
- *30 janvier 1890* : acte réglant les relations futures entre Jules Falret et Léon François Arnaud, choisi par le premier comme collaborateur et remplaçant en cas d'absence
- *1 novembre 1891* : accord Falret/ Arnaud, ce dernier envisageant de se marier, en complément des accords en cours
- *1895* : lettre manuscrite de Jules Falret à son frère
- *1895* : passif ancien payé, comportant une très longue liste des sommes réglées aux différents artisans, fournisseurs de l'établissement
- *1 août 1895* : compte du dr. Jules Falret pour l'acquit du passif, avec balance recettes/dépenses
- *28 octobre 1895* : acte chez M^e Cocteau, notaire à Paris, pour régler un passif et permettre au Dr. J. Falret de se décharger de la gestion administrative et financière, au profit du Dr. Arnaud
- *1895* : comptabilité manuscrite du dernier trimestre, pour un prêt fait par M. Falret de Tuite à son frère le dr. Jules Falret, chez M^e Cocteau, notaire à Paris
- *1896 – 28 mai 1902* (jour du décès de Jules Falret) : relevés annuels de comptes du dr. Falret avec balance recettes/ dépenses
- *1895- 1902* : tableau récapitulatif des recettes/ dépenses et répartition des bénéfiques, sur le compte Falret/ Arnaud
- *1897-1902* : conventions annuelles Falret/ Arnaud pour l'établissement des comptes de la Maison de santé
- *Année 1898* : tableau synoptique des menus établis pour les repas du midi et du soir, les 7 jours de la semaine, indiquant en particulier 91 pensionnaires et au total 215 personnes à nourrir

- *28 mai- 24 août 1902* : bordereau des recettes/ dépenses faites par Mr Delorme, pour la succession du Dr. J. Falret, depuis le 28 mai 1902, jour de son décès
- *28 mai 1902- 30 septembre 1903* : bordereau pour la succession du Dr. Falret, balance recttes/ dépenses, avec excédent net de recettes
- *31 octobre 1902* : autorisation préfectorale de tenir un asile privé d'aliénés, accordée au dr. Arnaud, suite au décès du dr. Jules Falret à Vanves le 28 mai 1902
- *1903* : détails du compte entre le dr. Arnaud et M. Falret de Tuite
- *11 mars 1903* : convention d'achat d'une portion de terrain à Issy, mitoyen de la Maison de santé, entre Mme veuve Lelièvre, propriétaire et M. Falret de Tuite, après pourparler avec le Dr. Arnaud, directeur
- *4 novembre et 16 décembre 1903* : bail manuscrit consenti par H-L Falret de Tuite à Léon François Arnaud, contenant l'inventaire complet du mobilier de la Maison de santé de Vanves (16 pages)
- *1904-05* : mémoires chiffrés comprenant des réfections de combles, de plancher et de toiture en mauvais état
- *20 octobre 1904- 15 novembre 1905* : compte du Dr. Arnaud chez M. Delorme
- *9 juillet 1907* : jugement du Tribunal civil de première instance de Paris, à propos d'un différend entre le Dr. Arnaud et Mr Provost, courtier en grains, pensionnaire, après sa sortie de l'établissement
- *22 janvier 1910* : bail consenti par H-L Falret de Tuite, préfet honoraire à Léon Emile Joseph François Arnaud
- *24 janvier 1910* : accord Arnaud/ Falret de Tuite sur une réduction d'intérêts consentie par le Dr. Arnaud
- *1903-1921* : état des comptes de chaque exercice annuel et montant du bénéfice calculé par rapport aux recettes/ dépenses. Fixation de l'augmentation du loyer dû à la famille Falret de Tuite, suivant les conditions du bail (un quart du bénéfice)
- *Arrêté du 4 février 1920*, émanant de la Préfecture de Police, portant augmentation du montant du cautionnement d'un asile privé d'aliénés, adressé au Dr. Arnaud
- *Février 1924* : supplément au bail Falret de Tuite/ Arnaud
- *23 février 1924* : bail sous seing privé Falret de Tuite/ Arnaud
- *1927-1932* : feuille manuscrite de « *comptes résumés pour la Maison de santé de 1927 à la fin* », recettes/ dépenses/ bénéfices, par mois et année
- *27 janvier 1949* : document manuscrit de G. Arnaud, veuve du Dr. Léon François Arnaud, précisant qu'elle a conservé une partie des comptes de la *Maison de santé du Dr. Falret*.

Mai 2014. Jean-Marie Mouthon